

l'enseignement agricole

snetap - FSU



Budget 2007 A quand le dégel ?





Meilleurs vœux pour 2007 !

Meilleurs Vœux pour 2007 ! Le bulletin du SNETAP en 2007 ne manquera pas, comme en 2006, de relayer les actions de tous pour préserver un système éducatif public digne de ses missions. Engagement, mobilisation, réflexion... Meilleurs vœux !



actualité

4

- › Bilan de la législature pour l'Enseignement Agricole Public : Un déclin orchestré par le gouvernement
- › Le SNETAP-FSU et les personnels de l'EAP ne renoncent pas : Et le monde politique commence à en prendre acte !



corpo

8

- › Droit d'option : Quel choix pour les TOS ?
- › Retraites : La FSU rejette les préconisations du rapport du COR
- › Régime indemnitaire 2006 dans l'enseignement agricole
- › Projet de modification du décret sur le service des enseignants



vie syndicale

12

- › Consultation générale 2006 des personnels : La FSU creuse l'écart
- › Laïcité : Sarko-show au lycée de Rethel



enquête

14

- › Que pensez-vous de votre métier d'enseignant ? Le Snetap enquête



L'Enseignement Agricole
est la revue du Syndicat National
de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr
snetap@wanadoo.fr

Responsable de la publication : Annick Merrien
Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Hélène Huet,
Bernard Ludwig, Blandine Maille

Maquette, mise en page et impression :
Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

CCP 995-94 K Paris
Commission paritaire des papiers de presse 0608 5 06513

Congrès de la FSU



Le V^e Congrès de la FSU se déroulera à Marseille du 29 janvier au 2 février.

La délégation porteuse des mandats du SNETAP est composée de 20 membres.

Bonne année à tous !



Le SNETAP sort renforcé de la consultation générale de novembre 2006, les personnels ayant réaffirmé la confiance qu'ils font à leur organisation majoritaire et leur adhésion aux orientations défendues par notre syndicat. Cette confiance renouvelée ne peut que renforcer notre détermination à agir, avec les personnels, pour la défense de l'enseignement agricole public.

C'est ainsi que dès le 20 janvier, nous manifesterons pour le service public d'éducation et contre les atteintes portées aux statuts des enseignants, car celles-ci, une fois mises en œuvre à l'Education nationale, ne manqueraient pas d'être immédiatement transposées à l'Enseignement agricole et d'aggraver encore des conditions de travail déjà dégradées par l'insuffisance des moyens, source d'une déréglementation rampante.

Le budget 2007 voté par le Parlement en décembre annonce de nouveaux reculs pour les établissements publics, avec des suppressions d'emplois auxquelles les personnels administratifs, en particulier, paient un lourd tribut. Au-delà des emplois perdus et des conséquences dramatiques pour ceux dont les contrats ne sont pas renouvelés de ce fait, ces suppressions accumulées assombrissent les perspectives, notamment en termes de recrutement et d'avancement pour de nombreuses catégories de personnels.

La publication du décret transférant les personnels TOS, au Journal Officiel du 30 décembre 2006, rend effective au 1^{er} janvier 2007 la mise à disposition de ces personnels aux Conseils Régionaux. Le SNETAP et ses militants, élus à l'automne dernier dans la plupart des CTP des Régions, continueront de défendre les intérêts des personnels transférés et d'affirmer leur exigence d'une réversibilité de ce transfert.

Des échéances politiques importantes (élection présidentielle, élections législatives) vont marquer le printemps. Après avoir interpellé les parlementaires pendant toute la durée du débat budgétaire de l'automne, le SNETAP a décidé d'interpeller les candidats et leurs partis au sujet de leur projet éducatif et de la place qu'ils entendent y donner à l'enseignement agricole public. L'avenir du système éducatif et de notre secteur d'enseignement dépendra évidemment du résultat de ces élections.

Au plan syndical aussi, 2007 est une année importante. Après le congrès de la FSU à Marseille du 29 janvier au 2 février, c'est le Conseil Syndical National du SNETAP qui va être progressivement renouvelé dans la perspective du Congrès National prévu fin octobre, à la veille des vacances de Toussaint.

A chacun d'entre nous de prendre toute sa part dans toutes ces échéances décisives !

Le SNETAP souhaite à tous que l'année 2007 soit pour chacun et chacune la meilleure possible.

Il souhaite par ailleurs que les valeurs de justice sociale, de solidarité, d'attention aux autres, ainsi que l'exigence du respect des droits fondamentaux, rencontrent un écho de plus en plus large, notamment parmi ceux appelés demain aux plus hautes responsabilités.

A chacun d'entre nous de peser et d'agir pour qu'il puisse en être ainsi !



Annick Merrien

l'enseignement agricole

snetap - FSU



**Budget 2007
A quand le dégel ?**

n° 294
JANVIER 2007

La revue de l'enseignement agricole public - Enseignement technique - Enseignement supérieur - Formation professionnelle

édito

Mouvement Calendrier des CAP

Les fiches de vœux pour le mouvement ont été envoyées à l'administration, n'oubliez pas de faire passer un double à vos représentants des CAP.

- 28 février / 1^{er} Mars : PCEA (mouvement).
- 15 Mars : CPE.
- 6 et 7 Mars : PLPA (mouvement).
- 28 Mars : PCEA (fin de mouvement).
- 29 Mars : PLPA (fin de mouvement).
- Mai 2007 : IAE, IGRF.
- Fin Juin / début Juillet : ACE/ACR.

14 et 15 décembre 2006 CAP des PLPA

La séance a été ouverte par Mme Martine Henry (présidente de la CAP représentant le secrétariat général). Nous avons approuvé les procès verbaux des dernières CAP. Comme M. Schenfeigel était obligé de partir pour aller au Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM), nous avons abordé la question concernant le mouvement 2007. Nous avons fait le constat de la parution de la note de service le 13 décembre 2006.

Dans la liste des postes proposés, nous avons fait part de notre étonnement de l'absence de 5 postes de PLPA Maths-Physique-Chimie créés en lycées maritimes. Nous avons demandé que ces postes soient annoncés vacants et accessibles à tous les collègues souhaitant participer au mouvement.

La DGER (M. Schenfeigel) annonce que ce sont des postes particuliers et que sur ces derniers ne seront uniquement affectés que des stagiaires issus du concours externe. Ceci est contraire aux règles annoncées dans la note de service.

Aucune avancée n'étant possible, nous avons demandé et obtenu une interruption de séance.

Nous avons averti les représentants SNETAP présents au CTPM. Ces derniers ont fait la même intervention, ont demandé et obtenu aussi une interruption de séance. Lors de cette dernière et après discussion, tous les représentants syndicaux présents au CTPM ont pris la même position et défendu les règles annoncées par la note de service : tous les postes doivent être déclarés vacants ou susceptible d'être vacants et tout titulaire d'un corps est prioritaire sur un stagiaire du même corps.

A la reprise du CTPM, cette position a été présentée et M. Sorain (secrétaire général) a dit qu'il n'était pas en mesure de donner une réponse immédiate car il souhaitait prendre connaissance du dossier. Les représentants du SNETAP au CTPM lui ont demandé de reporter la CAP des PLPA ce qu'il a accepté.

La CAP se tiendra une fois que nous aurons eu connaissance de la réponse du Secrétaire Général. Le DGER nous a recontactés à l'issue du CTPM pour nous informer que le problème soulevé par le SNETAP devrait trouver une solution. Le report de cette CAP ne modifie de toutes façons pas les procédures d'avancement.

Les élus SNETAP de la CAP des PLPA

Bilan de la législature pour Un déclin orageux par le gouvenement



La politique du MAP depuis 2002 : saper l'enseignement public, favoriser l'enseignement privé

L'enseignement agricole public, comme le reste du service public d'éducation, subit depuis 5 ans la politique de régression mise en œuvre par l'actuelle majorité politique. La réduction des moyens est délibérément organisée par le gouvernement et la majorité parlementaire, dans un objectif d'affaiblissement des services publics, étape intermédiaire avant le démantèlement et la privatisation.

Les budgets successifs de l'éducation votés depuis 2003 ont entériné des suppressions d'emplois massives ainsi que des redéploiements ou des réductions de moyens qui ont dégradé les conditions d'accueil, de travail et d'enseignement dans les établissements publics.

L'enseignement agricole public, sous tutelle du ministère de l'Agriculture, a en outre subi les effets d'une politique marquée par l'obstination partielle des deux ministres successifs (Gaymard et Bussereau) de favoriser outrageusement l'enseignement privé, alors que celui-ci scolarisait déjà 60 % des élèves de notre secteur d'enseignement.

Les moyens de l'enseignement privé ont en effet été constamment augmentés sous cette législature – avec l'approbation complaisante d'un grand nombre de parlementaires de tous bords politiques lors du vote des budgets... – du fait de la signature de protocoles de revalorisation des subventions entre les différentes composantes du Privé et le ministre Gaymard en janvier 2003 (CNEAP) et juillet 2004 (MFR et UNREP). Pendant la même période, les crédits du Public n'ont cessé de diminuer, illustration parfaite du principe des vases communicants !

La DGH (dotation globale horaire) a ainsi subi des amputations successives qui ont conduit à des suppressions d'emplois, des fermetures de classes et une dégradation de l'offre de formation tant en quantité (ex : suppression d'enseignements, notamment facultatifs) qu'en qualité (ex : forte réduction des dédoublements).

L'enseignement privé a de plus été totalement épargné par les sévères contraintes imposées au Public, comme le plafonnement des effectifs, qui a obligé les établissements publics à refuser des élèves, ceux-ci n'ayant pas été perdus pour tout le monde, en particulier pour les établissements privés.

Les effets de cette politique ne se sont pas fait attendre puisque sur la durée de la législature, les effectifs du Public ont reculé de 2,5 points, passant de 40 % à 37,5 % du total, alors que ceux du Privé enregistreraient une progression symétriquement inverse (toujours le principe des vases communicants !). Les Maisons Familiales Rurales, dont le modèle pédagogique d'alternance lourde est sans cesse mis en avant par le ministre, et plus généralement par le gouvernement, ont particulièrement tiré profit de cette politique, en recevant par ailleurs le soutien de TOUS les partis politiques, instrumentalisés par le lobbying permanent de leur fédération. Les MFR se partagent désormais les 62,5 % d'élèves scolarisés dans le Privé à parts quasiment égales avec le privé catholique (CNEAP).

Si les structures respectives des différentes composantes de l'enseignement agricole [niveau V et secteur Services – qui bénéficient de l'essentiel de la hausse des effectifs – dominants dans le Privé et minoritaires dans le Public] peuvent en partie expliquer les évolutions différenciées entre Public et Privé, l'enquête menée par le SNETAP à la rentrée 2006 auprès des établis-

Le Enseignement Agricole Public

hestré rnement



sements montre clairement que le plafonnement des effectifs a pesé très fort dans le sens d'un déclin du Public, puisque sur la base des réponses que nous avons reçues, nous estimons que plus de 800 élèves ont été refusés à cette seule rentrée !

Une disparité de traitement qui s'est encore accélérée en fin de législature

A partir de 2005, la disparité de traitement entre Public et Privé s'est encore aggravée du fait de l'action partisane conjuguée du ministre Bussereau et des parlementaires. Les députés et sénateurs ont voté 30,5 millions de crédits supplémentaires à l'automne 2005 dans le cadre des débats budgétaires sur le PLF 2006. L'examen des documents budgétaires publiés un an plus tard a montré que les principaux destinataires de cette augmentation avaient été l'enseignement privé (+ 23, 1 millions d'euros) et l'aide sociale aux élèves et aux familles (crédits de bourses augmentés de 5,6 millions). L'enseignement

public n'a ramassé que des miettes, avec un solde positif de 110 000 euros !

En 2006, alors que le ministre avait personnellement pris un engagement le 4 juillet devant le SNETAP au sujet de la levée du gel en faveur de l'enseignement public, c'est à nouveau l'enseignement privé qui a ramassé le pactole : sur les 10,5 millions d'euros débloqués à l'automne, environ 2,5 millions ont abondé les crédits de bourses et les 8 millions restants sont allés au Privé. RIEN n'est revenu à l'enseignement public ! Et sur les 6 millions supplémentaires dont le dégel a été annoncé le 4 décembre au Sénat – dont l'utilisation est reportée à 2007 – le Public peut espérer obtenir au mieux 1 million d'euros, les 5 autres millions allant une fois de plus au Privé et aux bourses.

Il est normal que l'Etat honore ses engagements en matière d'aide sociale vis à vis des familles et le SNETAP est plusieurs fois intervenu en ce sens. En revanche, un tel acharnement du ministre dans la disparité de traitement entre Public et Privé témoigne d'un sectarisme inacceptable que le SNETAP ne cesse de dénoncer.

Il faut en outre signaler qu'une grande partie des crédits rendus disponibles en fin d'année 2006 résulte en fait d'un transfert en provenance des dépenses de personnels : 12 millions d'euros ont été annulés sur ces dépenses dans la loi de finances rectificative 2006, à comparer avec les 16,5 millions d'euros « dégelés ». C'est toute la logique libérale de la LOLF qui, au travers du principe de fongibilité asymétrique, peut transformer des crédits de rémunération en dépenses de fonctionnement ou d'intervention, l'opération inverse étant strictement interdite...

Malgré le contexte, le SNETAP n'a jamais renoncé à agir pour la défense de l'EAP

Le SNETAP n'a eu de cesse de dénoncer cette politique et ses effets dévastateurs, illustration flagrante de la volonté d'affaiblissement des services publics, programmée par l'Union Européenne et mise en œuvre avec zèle par les gouvernements.

Au printemps 2006, après avoir tenu des Etats Généraux de l'EAP à la Bourse du Travail à Paris le 16 mai, afin d'affirmer son projet pour l'enseignement agricole public et de faire connaître ses propositions, le SNETAP a organisé une action sous la forme d'une manifestation nationale à Paris le 17 mai avec la FCPE, pour exiger du ministre qu'il entreprenne les démarches nécessaires afin d'obtenir la levée du gel qui avait frappé les crédits de l'EAP à hauteur de 0,1% pour les rémunérations et de 5% pour les crédits hors rémunérations. Le Cabinet du ministre, dès le 17 mai, et le ministre lui-même, lors de l'audience accordée au SNETAP le 4 juillet, ont pris des engagements en ce sens.



Mais où en est donc la fracture sociale ?

Etrennes 2006 : avec 6 millions d'euros, la hotte de l'enseignement agricole privé continue de se garnir... C'est bien vrai que, pour l'enseignement agricole public, le père Noël est une ordure !



Transfert des Tos

Le décret concernant le transfert de la gestion des Tos aux régions est (enfin) paru. Mais que doit-on en faire ? Il n'y a pas urgence à se déterminer. Pour bien comprendre les enjeux et maîtriser le calendrier, lire l'article de Jacques Vermillard en page 9.



Temps de service des enseignants

Le ministre de l'Education Nationale ne renonce pas à son projet de modification du décret qui régit le service des enseignants, malgré la forte mobilisation du 18 décembre. Il va sans dire qu'un tel projet s'appliquerait au ministère de l'Agriculture et qu'il faudra encore montrer beaucoup de détermination pour le combattre. Voir les principales modifications qui pourraient survenir page 11.

A la fin du mois d'août, nous n'avons obtenu aucune information nouvelle sur la levée du gel.

Pour assurer la rentrée, des redéploiements internes de crédits au sein du MAP, à hauteur de 2,9 millions d'euros, ont cependant dû être effectués par le Secrétariat Général du ministère, au bénéfice de l'enseignement public. En l'absence de ces redéploiements, il n'aurait pas été possible d'assurer la rentrée.

Sur la base du constat fait par le CSN en septembre, qui relevait de nombreuses insuffisances et de nombreux dysfonctionnements, de nouvelles initiatives ont été décidées, après une réunion du groupe Action du SNETAP. **L'article ci-contre en rend compte plus précisément.**

Certains peuvent être tentés de se dire qu'avec une telle majorité politique, il ne sert plus à rien d'agir et qu'il vaut mieux attendre les échéances politiques susceptibles d'amener une autre majorité au pouvoir. Le SNETAP considère que ce serait une erreur et qu'il ne

faut jamais renoncer à agir pour faire valoir nos exigences et nos revendications, quels que soient nos interlocuteurs politiques.

La décision du Bureau National d'appeler les personnels de l'EAP à prendre pleinement part à la manifestation nationale pour l'éducation du 20 janvier 2007 à Paris s'inscrit dans cette volonté permanente d'action, tout comme la décision d'élaborer un questionnaire à l'intention des candidats à la présidentielle et des partis politiques afin d'obtenir leurs réponses sur la place et le rôle de l'enseignement agricole public dans la politique éducative qu'ils entendent mettre en œuvre après les échéances électorales du printemps 2007. Les réponses qui parviendront au SNETAP feront l'objet d'une publication dans les numéros à venir de L'Enseignement agricole.

Jusqu'à ces échéances, continuons d'agir et d'affirmer nos exigences !

Annick Merrien



Marches pour l'enseignement agricole public en Midi-Pyrénées (décembre 2006).

Le SNETAP-FSU et les Et le monde à en prend

Après 5 années de dégradation continue de l'EAP, et cela alors même que ses méthodes et ses résultats sont plus que probants (pédagogie innovante, taux de réussite aux examens, taux d'insertion professionnelle...), l'exaspération des personnels est telle que le monde politique ne saurait rester sourd plus longtemps, surtout en cette année d'élection majeure !



Il convient que nos parlementaires relaient avec toute la force nécessaire les difficultés avérées de nos établissements agricoles pour assurer aujourd'hui jusqu'à leur mission première de service public d'accueil et d'insertion scolaire (plafonnement, fermetures, rejet d'élèves, de redoublants...), sans parler des dégradations de la qualité de notre enseignement et de nos conditions de travail (réforme unilatérale des grilles horaires, disparition du soutien, de nombreuses options facultatives, mutations d'office...).

C'est pourquoi la mise en œuvre d'actions s'est en fait calée sur le calendrier parlementaire, ce qui soulignons-le d'emblée, a demandé aux élus du SNETAP locaux, régionaux et nationaux d'avancer « à marche forcée » en novembre-décembre.

De la parole aux actions de terrain

La quasi totalité des parlementaires a été destinataire d'un courrier visant à les informer sur la situation de l'EAP et à leur demander d'agir politiquement en sa faveur. L'objectif affiché était d'obtenir le plus de rendez-vous possible des parlementaires.

personnels de l'EAP ne renoncent pas le politique commence re acte !



res, afin d'aller au fond du dossier. Le premier bilan non exhaustif que l'on peut dresser, c'est qu'à l'issue de deux mois de mobilisation, il y a des parlementaires de l'ensemble des régions de France qui ont répondu favorablement. Certaines sections SNETAP ayant rencontré la totalité des élus nationaux de leur département, alors que d'autres ont concentré leurs efforts sur le ou la parlementaire qui leur paraissait avoir l'envergure nationale la plus significative. Chacun a ajusté sa stratégie en fonction du temps militant et des forces disponibles. Ainsi, la mobilisation a-t-elle été en s'amplifiant, le Conseil Syndical National ayant retenu le principe d'une journée d'action symbolique déclinée en région, autour de la remise de pétitions aux parlementaires dans leur circonscription et directement au Sénat, où le PS, en la personne du sénateur Serge Lagache (Ile de France), et le PC, avec la sénatrice Annie David (Rhône-Alpes), ont accepté de recevoir notre délégation, la conviant à assister aux débats. Cette journée de « *Marches pour l'EAP* » s'est traduite le 4 décembre, jour du débat budgétaire au Sénat sur la partie « *enseignement scolaire* », par une mobilisation dans la moitié de nos régions et s'est déclinée autour de nouvelles rencontres avec des élus de stature nationale, tels Jean Glavany (en

Aquitaine), Arnaud Montebourg (en Bourgogne)... Les collègues de Midi-Pyrénées se sont illustrés en cheminant deux jours durant, réussissant la passe de 9 rendez-vous réussis ! Et les médias n'ont pas boudé l'exercice là où il a pu avoir lieu, avec une couverture par les quotidiens (*L'Humanité*, *Ouest France Bleu*,...), la presse agricole, *France Bleu* ou encore *France 3* région. « L'Enseignement Agricole dans la tourmente budgétaire » a même été le sujet du jour retenu par la rédaction de la *Nouvelle République du Centre* sur son blog.

Premiers résultats tangibles

Ce qui est sûr, c'est que des bancs de l'UMP jusqu'à ceux du PC, tous les groupes politiques ont ainsi été saisis, et ce en région comme à Paris ! Et si l'impact a été plus limité en terme d'interventions directes dans le débat budgétaire à l'Assemblée Nationale, du fait d'un calendrier trop contraint, nos rendez-vous avec les sénateurs ont porté leurs fruits à l'aune du nombre d'interventions en séances sur l'EAP. Du jamais vu au Palais Bourbon ! Jugez plutôt : les hostilités ont commencé à l'Assemblée Nationale par une (timide) interpellation de Jean-Yves Chamard, député UMP (Poitou-Charentes) concernant les

moyens insuffisants alloués à la formation continue des personnels de l'EAP, puis le 30 novembre avec une intervention plus fournie du sénateur PS Charles Gautier (Pays de Loire), des interpellations croisées le 4 décembre de Bernard Piras, sénateur PS (Rhône-Alpes) et d'Annie David, sénatrice PC (Rhône-Alpes). Après Dominique Bussereau et Gilles de Robien, ce fut au tour de Jean-François Coppé d'être interpellé le 11 décembre par Marie-France Beaufils, sénatrice PC (Centre).

L'action se poursuit !

Alors certes, la loi de finances 2007 a été votée en l'état, et nous n'avons pas réussi, à court terme du moins, à infléchir significativement notre budget. Mais la partie se joue à moyen terme, et le SNETAP entend bien récolter les fruits de ces « *Marches forcées pour l'EAP* » de décembre, et continuer d'imposer l'EAP dans le débat politique en cours et à venir sur l'Education. Le Ministre Bussereau s'il pouvait encore en douter début novembre, a d'ores et déjà dû comprendre qu'il n'en irait pas autrement. Les nombreux courriers de parlementaires émanant de toute la France et de tous les bords politiques (républicains, entendons-nous !), nos 2 000 pétitions et les multiples interpellations dont il a déjà fait l'objet au Parlement n'ont pu que l'en convaincre. Et s'il avait encore un doute, les questions écrites qui ont commencé à paraître au Journal Officiel et les questions orales à venir devraient le lever sous peu. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple que je connais bien : émanant de la seule région Centre, ce ne sont pas moins de 3 anciens ministres qui ont déposé 4 questions écrites à Dominique Bussereau, Philippe Briand, député UMP d'Indre-et-Loire, François Huwart, député PS

d'Eure-et-Loire et Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret ; à quoi vient s'ajouter une question orale de Marie-France Beaufils, sénatrice PC d'Indre-et-Loire, qui devrait être posée en séance le 30 janvier.

Les rencontres politiques sur fond de campagne présidentielle vont bien entendu se poursuivre. Sont déjà programmées sous quinzaine, la rencontre en Limousin de François Hollande, premier secrétaire du PS et Germinal Peïro, secrétaire national en charge de dossier Agriculture (qui devrait déboucher sur un échange approfondi avec la candidate Ségolène Royal en février), et avec Henri Emmanuelli en Aquitaine.

Enfin, le Bureau National des 09 et 10 janvier a décidé :

- D'une part, d'appeler massivement les personnels de l'EAP à s'inscrire dans les mobilisations « *Education* » et « *Services Publics* » qui s'annoncent en Janvier et Février, le premier temps fort étant la manifestation nationale du samedi 20 janvier à Paris.

- Et d'autre part, d'interpeller l'ensemble des candidats à la présidentielle sur leur vision de la question éducative et sur les engagements qu'ils seraient prêts à prendre vis-à-vis de notre Enseignement Agricole Public, foulé aux pieds depuis près de cinq années maintenant !

Nous vous tiendrons bien sûr informés des suites sur ce dossier clé pour l'avenir de l'EAP dans nos prochains bulletins de février et de mars. Sachant que de notre capacité de mobilisation militante et citoyenne dépendra beaucoup la suite, sachant que, comme disait Simone de Beauvoir, « *la fatalité ne triomphe que si l'on croit en elle* ».

Frédéric Chassagnette

Secrétaire National Vie
Syndicale et Pédagogie

Sommet de corps

Bonification indemnitaire

Le ministre de la Fonction publique, quoi qu'il en dise, doit bien être conscient du blocage des carrières de ses agents puisqu'il a prévu une indemnité pour les agents qui

sont bloqués depuis plus de 5 ans au sommet de leur corps (par an : 700 euros en catégorie A, 400 euros en catégorie B et ... RIEN en catégorie C !).

Réforme Jacob

L'épreuve des réalités

Vous avez dit revalorisation des carrières et de la catégorie C ?

Pour juger du bien fondé de ces propos du ministre de la Fonction Publique, il suffit de méditer sur la situation de cette collègue qui nous avait interpellés en ces termes : *« Je suis aujourd'hui au deuxième échelon de la grille des Agents Administratifs (à l'indice 279) alors que j'ai été titularisée il y a 3 ans et demi dans le cadre de la loi Sapin et qu'à cette date je comptais 7 ans d'ancienneté comme contractuelle à 100 % (à l'indice 351). Cette situation te paraît-elle normale ? »*.

La première réponse qui vient à l'esprit est *« Non, cela ne paraît pas normal ! »*. Mais à l'expertise, au moment de la titularisation, 3/4 de l'ancienneté seulement est reprise, soit 5,25. Elle est donc titularisée au 4^e échelon.

Au 1^{er} octobre 2005 (environ deux ans plus tard) elle est passée au 5^e échelon. Avec la suppression de l'échelle 2, elle passe de l'INM 278 (5^e éch de l'échelle 2) au 2^e échelon de l'échelle 3 (INM 279).

La réforme Jacob a donc fait gagner à cette collègue 1 point en tout et pour tout !

A cela est venu s'ajouter le choix du ministre de l'Agriculture, cautionné par certains syndicats (UNSA et CFDT), au moment du plan Sapin de ne pas recruter dans le corps des adjoints, qui lui a fait perdre 73 points. Ce sont par ailleurs ces mêmes organisations qui ont validé le protocole Jacob.

Les nouveaux statuts de la catégorie C, qui fusionnent les différents corps en trois grands corps interministériels, ne changent absolument rien au problème, puisque les quatre grades qu'ils comportent, par leurs indices, durées d'échelon, modalités et niveaux de recrutement, reprennent, presque sans changement la structure des corps actuels. Les trois décrets (parus au journal officiel du 30 décembre 2006) instituent les corps des administrations de l'Etat :

- d'adjoints administratifs (ex agents et adjoints) ;
- d'adjoints techniques (ex OEA-OP-MO) ;
- d'adjoints techniques de laboratoire (ex agents, aides et aides techniques de laboratoire).

Droit d'option

Quel choix

Le décret 2006-1756 du 25/12/2006 fixant les modalités du transfert définitif aux régions, de services ou parties de services du ministère de l'agriculture et de la pêche est paru au « JO » le 30 décembre 2006.



Concrètement, c'est la parution de ce décret, qui ouvre le droit d'option aux TOS du ministère de l'agriculture et de la pêche pour les deux années qui suivent la date d'application, soit jusqu'au 30 décembre 2008. Chacun est en droit de s'interroger légitimement sur la stratégie à suivre : faut-il exercer son droit d'option ou attendre d'être placé en fin de compte en position de détachement sans limitation de durée à l'issue du processus ? Sur cette question, le congrès d'Amiens d'octobre 2004, au vu des informations dont le SNETAP disposait alors, avait décidé de conseiller aux agents de ne pas exercer le droit d'option et d'attendre le placement automatique dans la position du détachement sans limitation de durée. Les arbitrages récents, l'analyse de dispositions réglementaires, la clarification de textes posent à nouveau la question de la pertinence d'un tel mandat. C'est la raison pour laquelle le SNETAP réunira un conseil catégoriel sur la problématique du transfert des TOS qui examinera ces questions et proposera au Conseil Syndical National (CSN) de valider un certain nombre de propositions. Pas de précipitation donc, puisque pour cette première année les TOS de l'agriculture ont jusqu'au 31 août 2007 pour faire connaître leur choix qui, de toute façon, ne sera effectif qu'au 1^{er} janvier 2008. Un prochain *Infoctos* reviendra sur tous ces aspects et présentera les conclusions du Conseil catégoriel et du CSN. Par ailleurs, les TOS seront destinataires, dans les semaines qui viennent, d'un livret, élaboré par un groupe de travail du Comité Hygiène et Sécurité Ministériel, qui compare les différentes dispositions de la fonction publique d'état et la fonction publique territoriale.

Jacques Vermillard

pour les TOS ?

Décrets, arrêtés, circulaires Textes généraux Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

JO n° 302 du 30 décembre 2006,
page 20158, texte n° 109.

Décret n° 2006-1756 du 23 décembre
2006 fixant les modalités du transfert
définitif aux régions de services
ou parties de services du ministère
de l'Agriculture et de la Pêche.

Le Conseil d'Etat (section des travaux
publics) entendu, **décète** :

Article 1

Conformément aux règles de compétence
fixées par la loi du 13 août 2004 susvi-
sée, sont transférés aux régions :

1) Les services ou parties de services qui
participent, dans les établissements publics
locaux d'enseignement agricole, aux mis-
sions d'accueil, de restauration, d'héberge-
ment et d'entretien général et technique, à
l'exception des missions d'encadrement et
de surveillance des élèves.

2) Les services ou parties de services qui partici-
pent, au sein des directions régionales de l'agri-
culture et de la forêt et, dans les départements
d'outre-mer, au sein des directions de l'agricul-
ture et de la forêt, aux missions de recrutement
et de gestion des personnels techniques, ouvriers
et de service exerçant dans les établissements
publics locaux d'enseignement agricole.

Article 2

Des arrêtés du ministre chargé de l'agricul-
ture, pris après avis des comités techniques
paritaires locaux, fixent :

1) Le nombre d'emplois et de fractions
d'emplois affectés aux services ou parties
de services mentionnés au deuxième alinéa
de l'article 1^{er}.

2) Le nombre d'emplois et de fractions
d'emplois affectés aux services ou parties
de services mentionnés au troisième alinéa
de l'article 1^{er}.

Article 3

Les dispositions du présent décret entrent en
vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Article 4

Le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de
l'Aménagement du Territoire, le ministre de



l'Economie, des Finances et de l'Industrie,
le ministre de l'Agriculture et de la Pêche, le
ministre de la Fonction Publique, le ministre
délégué au Budget et à la réforme de l'Etat,
porte-parole du Gouvernement, et le ministre
délégué aux Collectivités Territoriales sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent décret, qui sera publié
au *Journal Officiel* de la République fran-
çaise.

Fait à Paris, le 23 décembre 2006
Dominique de Villepin

Retraites

La FSU rejette les préconisations du rapport du COR

Le COR vient d'établir un état des lieux sérieux des régimes de retraites qui mérite d'être regardé de près. Le rapport confirme que les variables économiques (croissance des revenus et de l'emploi) jouent un rôle déterminant dans l'équilibre financier des régimes. Il révèle que l'allongement de la durée d'assurance, de même que les dispositifs de décote et surcote, n'ont pas eu d'impact sur la durée d'activité des cotisants : l'âge moyen de départ en retraite a baissé ces dernières années, même en excluant les effets du dispositif « carrières longues ». Les travaux prospectifs menés pour la génération partant en retraite vers 2030 confirment le faible impact de l'allongement de la durée de cotisation du fait que la majorité des actifs ne sont plus en emploi à l'âge de 60 ans. Il analyse les risques de l'indexation sur les prix sur l'évolution du pouvoir d'achat des pensions.

Si la FSU partage ce diagnostic, elle ne peut que s'opposer aux orientations suggérées dans le rapport car elles s'inscrivent dans la logique des lois de 1993 et 2003 que la FSU a dénoncées. Cette logique est fondée sur un refus d'accroître les financements des régimes et d'équilibrer leurs comptes, tout en prétendant maintenir le taux de remplacement par une durée de cotisation plus longue. Elle est contradictoire avec les constats faits par le rapport lui-même. La réalité confirme ce que la FSU disait dès 2003 : dans une situation où le chômage est élevé et où les conditions de travail et la formation n'ont pas été radicalement transformées, où les aspirations des salariés sont ignorées, la

véritable variable d'ajustement des réformes de 1993 et 2003 est la baisse des pensions. Le recours, très inégalitaire, à l'épargne personnelle et au patrimoine est la solution implicite qui découle de ces réformes.

C'est pourquoi la FSU s'est opposée à l'allongement de la durée d'activité en 2003 et s'oppose au nouvel allongement prévu par la loi Fillon à partir de 2008 et elle rappelle sa demande d'abrogation de celle-ci ainsi que des mesures Balladur.

Elle s'inquiète des pistes suggérées dans le rapport comme l'augmentation de la décote ou le décalage des bornes de 60 ans (âge de la retraite) et 65 ans (âge auquel la décote s'annule). Elle craint que ces annonces ne renforcent la crise de confiance des salariés dans leurs régimes de retraite.

En privilégiant des mécanismes qui pénalisent les carrières courtes et les temps partiels, les réformes de 1993 et 2003 accroissent les inégalités entre les pensions des hommes et des femmes et portent gravement atteinte aux retraites des salariés précaires et chômeurs, ce qui est aggravé par le mode de calcul du salaire de référence sur les 25 meilleures années dans le secteur privé. Les minima de pension actuels ne protègent pas les travailleurs pauvres au moment de leur retraite. La question posée par l'allongement de la durée des études, comme celle de la précarité des débuts de la vie professionnelle, est ignorée dans le rapport.

Evaluation, notation

Vers un nouveau coup fourré ?



Le ministre de la Fonction publique a annoncé début décembre qu'il déposait un amendement à la loi sur la modernisation de la fonction publique, qui vise à remplacer, à titre expérimental pour 2007, 2008 et 2009, la notation par un entretien professionnel pour évaluer la valeur professionnelle des fonctionnaires prise en compte pour les avancements d'échelon et de grade. Cette substitution ne s'appliquerait qu'aux administrations de l'État qui se déclareraient volontaires pour une telle expérimentation. Les ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de l'Équipement se sont d'ores et déjà déclarés candidats.

Lorsqu'elle existe, la notation est une composante, seule ou couplée à d'autres éléments, de barèmes utilisés pour les actes de gestion collective qui rythment la carrière des fonctionnaires. Un barème sert à départager les agents et à identifier, parmi les ayants droit potentiels ou les demandeurs, ceux qui bénéficieront effectivement, selon le cas, d'un avancement accéléré d'échelon ou de grade, de l'accès à un corps supérieur par liste d'aptitude, d'une mutation, etc.

Dans tous les cas où il faut classer ou départager les fonctionnaires entre eux, la FSU estime qu'il est préférable de disposer de données quantifiables objectivement comparables entre elles plutôt que d'éléments subjectifs insusceptibles de comparaison.

A cet égard, la suppression de la notation apparaît comme un moyen d'estomper les repères collectifs mesurables et comparables, et donc de faciliter l'individualisation des carrières et des rémunérations. En l'absence de tels repères, le rôle des CAP risquerait d'être réduit à celui de chambre d'enregistrement, voire de complice de la mise en concurrence des agents. Les garanties individuelles sont d'autant plus solides qu'elles sont assises sur des garanties collectives fortes.

En fait, il s'agit moins de défendre la notation ou de rejeter a priori l'évaluation que de combattre toutes les dispositions qui instaurent la concurrence entre personnels, quelles qu'en soient la forme et l'appellation. La multiplication des situations de concurrence entre agents, que ce soit en matière d'avancement ou de modulation indemnitaire, est en effet un moyen d'occulter la question des salaires et celle de la reconnaissance des qualifications.

Pour la FSU, s'il doit y avoir évaluation, celle-ci doit d'abord être collective et dénuée d'enjeux concurrentiels, et elle ne peut se concevoir que par référence aux missions du service public et aux statuts des personnels.

La revendication, portée par la plupart des syndicats de la FSU, de corps cylindriques et d'un avancement de grade au même rythme serait la seule garantie d'une équité de traitement de tous les fonctionnaires.

Philippe Rampon (SNASUB)
et **Jacques Vermillard** (SNETAP)

Régime ind dans l'ense

Alors que tout le monde s'accorde à reconnaître la perte de pouvoir d'achat des salariés et notamment ceux de la fonction publique, le gouvernement fait le choix de « saupoudrages », sur les régimes indemnitaires, qui plus est en les finançant par des non-renouvellements de départs en retraite, c'est-à-dire en développant la précarité.



Ainsi, c'est sur la base de ces économies que le ministre de l'Agriculture a décidé d'accorder une prime exceptionnelle, sur la paye de décembre 2006 (ou janvier 2007 pour les agents sur emplois gagés).

Premier problème : Elle est exceptionnelle

C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une revalorisation des rémunérations, mais d'un cadeau exceptionnel en 2006, qui n'a donc **aucune garantie d'être reconduit**. A la veille d'échéances électorales, on comprend la manœuvre du ministre.

Deuxième problème : Elle est fortement inégalitaire

Alors que la FSU avait demandé un geste équivalent en direction de tous les personnels, la prime exceptionnelle sera différente selon la catégorie de l'agent :

- catégorie A : 300 euros ;
- catégorie B : 250 euros ;
- catégorie C : 200 euros.

Troisième problème : Elle écarte certains personnels

Outre les personnels enseignants et d'éducation, écartés par le ministre d'entrée de jeu, alors qu'ils repré-

Indemnitaire 2006 Augmentation agricole

sentent le tiers des effectifs du ministère et constituent les catégories dont le régime indemnitaire est le plus bas de la fonction publique, le ministre exclut de ces primes exceptionnelles les agents non titulaires, c'est-à-dire les plus précaires.

Le SNETAP a également dénoncé que soient écartés les personnels logés par nécessité de service. Se retranchant derrière une soi-disant impossibilité réglementaire, le ministère n'a même pas cherché à explorer d'autres voies, qu'en d'autres circonstances il a su trouver pour certaines catégories de personnels.

Quatrième problème : La bonification supplémentaire pour les personnels de l'enseignement

En plus des montants évoqués ci-dessus, le ministre accorde aux

personnels de l'enseignement une bonification supplémentaire de 150 euros. Certes, on peut considérer que cela constitue une étape vers l'harmonisation des régimes indemnitaires, promis depuis la mise en œuvre de la RTT, et que le SNETAP continue de revendiquer.

Mais ce montant est largement insuffisant pour résorber véritablement les écarts, et par ailleurs, il n'y a pas plus de garanties que ce « surplus » sera inscrit durablement pour les années futures.

Enfin, le SNETAP est très vigoureusement intervenu pour que les personnels du statut formation-recherche (enseignement supérieur) bénéficient de cette bonification : Non seulement leur temps de travail est identique aux autres personnels de l'enseignement agricole, mais leur régime indemnitaire est tout aussi faible. Le ministre, qui avait considéré qu'il fallait faire un effort

4€ D'AUGMENTATION POUR LES FONCTIONNAIRES



en direction des personnels de l'enseignement technique agricole ou maritime), avait initialement prévu d'en écarter les personnels de l'enseignement supérieur.

Suite à nos interventions, le ministre a finalement décidé d'élargir cette prime au statut formation recherche, mais elle sera versée avec retard (février ou mars 2007).

Projet de modification du décret sur le service des enseignants

Alors que les enseignants avaient déjà été écartés en 2001 des mesures de réduction du temps de travail, le Ministre de l'Éducation nationale voudrait aujourd'hui faire passer en force un projet de décret sur leurs obligations de service, qui alourdirait encore leur temps et leur charge de travail.

Ce projet banalise et incite à des compléments de service dans d'autres établissements (un enseignant pourra ainsi effectuer son service dans 3 établissements différents situés dans des communes différentes, sans limitation de distance). articles 3 ; 13 et 31 Il rend plus difficile les conditions d'obtention de minoration pour gros effectifs. Par contre il facilite les majorations en considérant les effectifs des sections ou groupes et non plus de classes Il restreint l'octroi de l'heure de première chaire aux disciplines et

classes conduisant à une épreuve du baccalauréat (ex, chez nous il exclurait l'ESC ou exclurait la plupart des disciplines pour les classes de première). Pratiquement, seuls les enseignants en Lettres pourraient comptabiliser les heures faites en première pour l'attribution de l'heure de première chaire.

Il supprime la quasi totalité des décharges (labos, sauf s'il n'y a pas de personnels techniques ; matériel histoire-géo ; ateliers ; labos de langues...).

Si cela ne suffisait pas, il encourage ou contraint tous les enseignants à devenir bivalents, voire polyvalents. En effet, il instaure lors du concours externe ou pour les enseignants titulaires qui le souhaitent une épreuve supplémentaire dans une autre discipline donnant lieu à une « mention complémentaire ». (articles 27 à 29) Cette mention peut également être obtenue par

l'exercice de 3 années (pour tout ou partie) de cette discipline. L'enseignant titulaire de cette mention aurait ainsi une prime s'il enseigne dans cette discipline (articles 3 ; 13 et 22). Mais les enseignants qui n'ont pas cette mention pourront tout autant se voir contraints d'enseigner dans une autre discipline (mais sans prime) puisque s'il est question de tenir compte de leurs compétences, rien n'est dit sur ce qui attesterait de cette compétence. Cependant, même sans MC, on pourrait être tenu d'effectuer la totalité du service dans une autre discipline.

Pour les enseignants d'EPS, il remplace l'UNSS par une décharge de 3 heures, mais seulement « lorsque l'activité des associations sportives le justifie », sans préciser une fois encore sur quels critères objectifs (article 23). Bien loin de se donner des perspectives d'amélioration des conditions

d'enseignement et de répondre aux besoins du système éducatif, ce décret nie la réalité du métier, des évolutions de son exercice en ne proposant rien d'autre qu'un alourdissement inacceptable du temps et de la charge de travail des enseignants de second degré.

Cette situation a conduit l'intersyndicale de l'Éducation Nationale à une action de grève le 18 décembre, grève largement suivie, mais qui n'a pas infléchi la position du Ministre.

Pour l'instant ce texte ne concerne que l'éducation nationale mais il est évident que s'il passait, il serait immédiatement transposé dans l'enseignement agricole. C'est pourquoi, le SNETAP a soutenu les collègues qui ont participé à l'action à l'initiative de l'intersyndicale EN et appelle à participer activement à la manifestation nationale du 20 janvier 2007.

Laïcité Sarko-show au lycée de Rethel



Ministre, députée et représentants de la FDSEA ont le 18 décembre, fait leur campagne au lycée Agricole de Rethel !

Invité dans le département par la députée UMP de l'arrondissement, représentante du conseil régional au conseil d'administration de l'établissement, le ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire, s'est livré au lycée agricole, à un exercice qui relève davantage d'une pratique de candidat aux élections présidentielles que de l'exercice normal des prérogatives du ministre de l'Aménagement du territoire. On comprendra ainsi qu'il ait préféré rencontré un public acquis à ses idées notamment les représentants de l'organisation syndicale majoritaire des agriculteurs – eux aussi en campagne pour l'élection aux Chambres d'Agriculture –, plutôt que des syndicalistes locaux de l'organisation majoritaire des représentants des personnels de l'enseignement agricole public malgré les multiples démarches entreprises en vain. L'EPLFPA, son exploitation, des élèves sélectionnés et quelques collègues, se sont prêtés à cette mise en scène.

La suspicion de Fièvre Q qui interdisait l'accès des élèves et des enseignants à l'exploitation du lycée

depuis la rentrée de septembre, s'est miraculeusement levée afin d'offrir au Ministre une séance de travaux pratiques.

C'est ainsi que celui-ci a totalement été soustrait aux difficultés rencontrées par l'établissement et notamment, à celles relevant de la politique budgétaire de son gouvernement. Pourtant, des inquiétudes soulevées par le projet de budget 2007 et l'annonce du gel d'un budget non encore voté, ne manquent pas. Il n'a pas eu à en répondre.

En revanche, avec trois cars de CRS cachés dans l'arrière cour du lycée, un imposant dispositif de gendarmerie à la circulation et sa garde rapprochée, il y avait sur le site plus de membres des forces de l'ordre présentes autour d'un seul homme que d'enseignants, de formateurs et de personnels d'éducation pour les 350 élèves et les 50 apprentis présents. Comme quoi dans « budget contraint » il est aussi possible de satisfaire les nécessités d'une campagne électorale, ce n'est qu'une question de choix (ou d'opportunités politiques) !

« *Lci les jeunes travaillent (...), ils ne brûlent pas de voitures !* ». Pour ceux qui n'étaient pas convaincus de l'objet du déplacement de Nicolas Sarkozy, c'est ainsi que la presse nationale en reprenant son propos, a relaté la venue du candidat à la présidentielle au lycée agricole ! Et tant pis pour tout ceux qui escomptaient que l'on parle d'eux, de leurs réussites, de leurs difficultés et de leur lycée.

Si le Président de la République doit être garant de la Constitution et des valeurs de la République et notamment du respect de la laïcité dans l'enceinte d'un établissement scolaire, il est permis de douter qu'une fois élu Président de la République, le Ministre de l'intérieur d'aujourd'hui, s'y attache demain !

Serge Pagnier

Consultation générale La FSU creu

Sur l'ensemble du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, la FSU creuse l'écart et emporte 6 sièges au CTPM. Dans l'enseignement, le SNETAP obtient 7 sièges sur 10 au CTPC-DGER.



La consultation générale des 20 et 21 novembre 2006 a confirmé la place de la FSU comme première organisation du ministère de l'Agriculture avec 32,5 % des suffrages (progression de + 1,3 point). Ce résultat se traduit par le gain d'un siège au CTPM (Comité technique paritaire ministériel). La FSU (qui rassemble 3 syndicats : SNETAP - Enseignement ; SYGMA - Services déconcentrés et Administration centrale ; SNU-TEF - Inspection du Travail) dispose désormais de 6 sièges sur 15.

Ce gain se fait au détriment de FO, qui passe de 4 à 3 sièges, les autres organisations représentées étant, dans l'ordre décroissant, l'UNSA (2 sièges), la CFDT (2 sièges), la CGT (1 siège) et SUD (1 siège).

Dans le secteur de l'enseignement agricole public, la FSU enregistre également une progression

La FSU obtient globalement 49,5 % des suffrages (second degré + supérieur + services administratifs) et gagne un siège au CTPC de l'enseignement en disposant désormais de 7 sièges sur 10, contre 6 précédemment. Les autres syndicats représentés obtiennent les résultats suivants : FO : 11,99 % – 1 siège ; CFDT : 11,48 % – 1 siège ; CGT : 9,19 % – 1 siège.

● Dans l'enseignement technique, le SNETAP obtient 54,94 % des suffrages et progresse de 3,17 points par rapport à 2003. Le SGEN-CFDT est en net recul (9,53 % ; - 3,71 points). Les autres syndicats régressent également : FO : 11,65 % (- 1,93 point) ; CGT : 8,52 % (- 0,24 point) ; SUD : 4,98 % (- 0,35 point). Une partie des voix

2006 des personnels se l'écart

perdues par la CFDT (- 540) est récupérée par l'UNSA (+ 351), qui obtient 6,03 % et devance désormais SUD Rural.

● Dans l'enseignement supérieur, les voix se partagent davantage. La FSU reste la première organisation et enregistre une très légère progression (+ 0,1 point) en recueillant 27,8 % des suffrages, suivie par la

CFDT : 22,8 % (- 2 points) ; FO : 15,8 % (+ 0,3 point) ; la CGT : 13,1 % (+ 1,15 point) ; l'UNSA : 5,7 % (+ 0,25 point) ; SUD : 5,4 % (- 1,86 point).

● Dans les services centraux de la DGER, la FSU, en recul, recueille 26,34 % des voix.

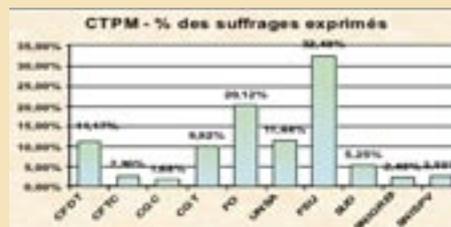
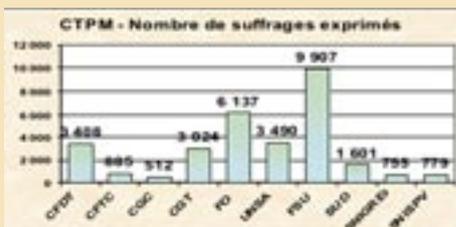
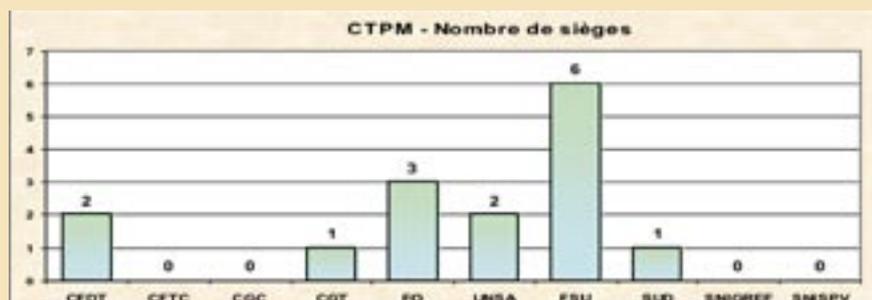
La CFDT progresse et obtient 32,26 %.

Le Bureau National du SNETAP remercie les personnels de l'enseignement agricole public d'avoir confirmé, à la hausse, la confiance qu'ils font à leur organisation majoritaire, témoignant ainsi de la reconnaissance du travail quotidien accompli à tous les niveaux et dans tous les secteurs et de leur adhésion aux orientations défendues par le SNETAP.

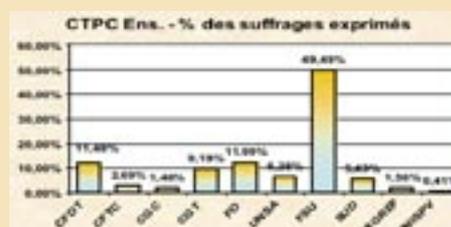
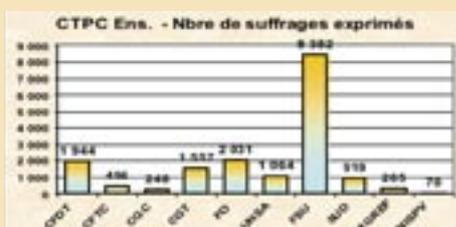
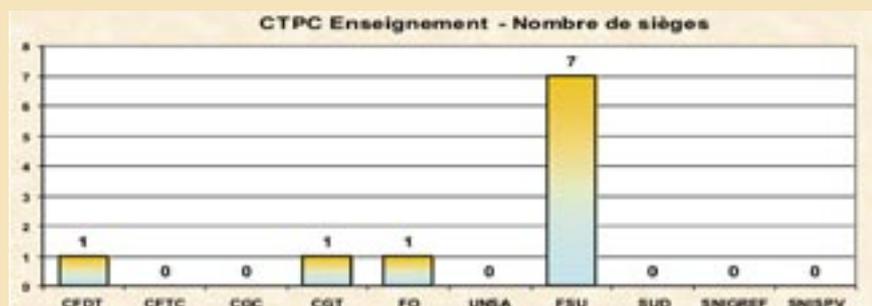
Il souhaite associer à ce succès tous les militants qui, par leur engagement constant au niveau local et au niveau régional ou dans le suivi et le traitement des dossiers au plan national, donnent vie et réalité à la défense des intérêts des personnels et du service public d'enseignement agricole.

Paris, le 18 décembre 2006

CTP ministériel : suffrages, pourcentages et nombre de sièges par syndicat



CTP central DGER : suffrages, pourcentages et nombre de sièges par syndicat



Que pensez-vous de votre n

Le Snetap enc

L'enquête sur le métier d'enseignant a été organisée par le Snetap entre septembre et octobre 2007. Pour mieux cerner les attentes et les préoccupations des uns et des autres, cette enquête permet de faire le point sur la situation actuelle, elle fait suite à des rencontres inter régionales organisées en 2003-2004. Première analyse du dépouillement des 640 questionnaires qui ont été remis. 75 % de PCEA et de PLPA et 10 % d'agents contractuels. Pour chaque question posée, les tableaux ci-contre donnent les résultats les plus significatifs. L'intégralité des résultats est consultable sur notre site : www.snetap-fsu.fr



Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans votre métier ?

Réponses proposées	Réponses formulées en premier choix (en %)	Réponses formulées en second choix (en %)
• Transmission d'un savoir	53,00	15,93
• Relation avec les élèves	23,40	36,87

Qu'est-ce qui vous déplaît le plus dans votre métier ?

Réponses proposées	Réponses formulées en premier choix (en %)	Réponses formulées en second choix (en %)
• Le regard porté sur l'enseignement (l'enseignant) des autres catégories socioprofessionnelles	35,93	25,78
• L'attitude consummatrice des élèves et des parents vis-à-vis de l'école	28,43	33,12

Les spécificités suivantes de l'enseignement agricole vous paraissent-elles intéressantes ou contraignantes ?

Réponses proposées	Intéressantes (en %)	Contraignantes (en %)
• ESC	93,10	3,59
• La petite taille des établissements	91,09	5,46
• Les voyages et sorties pédagogiques	88,12	9,06
• La présence d'internats	81,25	12,50
• Le contrôle en cours de formation (CCF)	53,75	44,06

Les publics changent. Quelles sont les modifications les plus significatives de l'évolution des élèves ?

Réponses proposées	Réponses formulées en premier choix (en %)	Réponses formulées en second choix (en %)
• L'incivilité	37,50	17,90
• Le désir d'apprendre	12,65	9,68
• L'ouverture, la maturité des élèves	9,80	14,84

Concernant le fonctionnement au sein de votre établissement, ces aspects vous semblent-ils satisfaisants ?

Réponses proposées	Satisfaisant (en %)	Insatisfaisant (en %)
• Le travail en équipe	65,15	31,56
• Les relations entre catégories de personnels	62,03	35,40
• Le projet d'établissement	34,21	58,12
• L'autonomie de l'établissement	42,81	48,75
• Le fonctionnement des conseils	45,15	46,80

Le métier d'enseignant ?

1 enquête

➤ Quels sont les éléments qui caractérisent le mieux l'évolution de l'enseignement agricole aujourd'hui ?

Réponses proposées	Satisfaisant (en %)	Insatisfaisant (en %)
• Le développement des NTIC	75,90	1,09
• La déconcentration (des moyens)	14,20	5,46
• L'absence de vision pour l'avenir	0,31	31,56
• La suppression des dédoublements	0,93	28,50
• La précarité	0,15	27,60
• La déréglementation	0,46	21,40

➤ Qu'est-ce qui vous inquiète le plus pour votre avenir professionnel proche ?

Réponses proposées	Réponses formulées en premier choix (en %)	Réponses formulées en second choix (en %)
• Mutation d'office	40,46	19,53
• Absence de formation continue	24,80	15,78
• Obligation de compléter son service dans d'autres disciplines	15,93	22,80

➤ La loi sur les retraites a modifié les conditions de fin de carrière. Qu'est-ce qui vous inquiète le plus aujourd'hui ?

Réponses proposées	Réponses formulées en premier choix (en %)	Réponses formulées en second choix (en %)
• L'âge du départ	38,28	32,50
• Les conditions d'exercice du métier en fin de carrière	35,93	17,90
• Le montant de la pension	13,28	20,15

➤ Êtes-vous satisfait du déroulement de carrière qui vous est offert dans l'enseignement agricole ?

Réponses proposées	Très satisfaisant (en %)	Peu satisfaisant (en %)	Pas du tout satisfaisant (%)
• Promotion, titularisation	27,96	38,59	22,03
• Mutations	23,75	33,90	17,18
• Mobilité professionnelle	15,46	71,25	20,62
• Niveau de salaire	12,18	53,12	25,62
• Rythme d'avancement	12,81	50,93	26,71

➤ Pour donner davantage d'attractivité à nos carrières, qu'est-ce qui vous paraît le plus urgent ?

Réponses proposées	Réponses formulées en premier choix (en %)	Réponses formulées en second choix (en %)
• Reconstruction des grilles indiciaires	20,62	23,28
• Accélération du rythme d'avancement	34,37	21,71
• Promotion interne améliorée	24,37	12,81

Chaud/froid sur le métier d'enseignant

Ces résultats ne constituent pas vraiment une surprise puisqu'ils confirment assez largement ce que nous avons entendu dans les réunions régionales sur le métier d'enseignant que nous avons organisées en 2003-2004. La transmission des savoirs et la relation éducative aux élèves restent motivantes pour une grande majorité des enseignants même s'ils ne cachent pas leurs inquiétudes face à la montée des incivilités et le développement d'un « consumérisme » scolaire chez les élèves et leurs parents. Ils demeurent manifestement très attachés à ce qui a fondé l'identité pédagogique de l'enseignement agricole (éducation socioculturelle, pluridisciplinarité, petite taille des établissements et présence des internats...), qui favorise le travail en équipe et de bonnes relations entre les différentes catégories de personnels. Ces résultats démentent aussi les clichés habituellement entretenus sur le « conservatisme » présumé des enseignants, puisque ces derniers jugent positivement l'utilisation éducative des nouvelles technologies de l'information et de la communication et craignent l'absence de perspective dans le domaine de la formation continue.

Image dégradée, absence de vision

Ces quelques points positifs ne peuvent évidemment masquer le sentiment de malaise qui perdure chez les enseignants. L'image sociale dégradée du métier, le fonctionnement même de l'institution (autonomie et projet d'établissement, rôle des conseils...) qu'ils jugent négativement, le maintien de la précarité et l'absence de vision pour l'avenir pèsent lourdement dans le regard porté sur le métier. Ils se déclarent par ailleurs très insatisfaits des perspectives de déroulement de carrière (mobilité professionnelle, niveau de salaire et rythme d'avancement) et s'alarment d'une possible remise en cause de la compétence disciplinaire ou d'une mutation d'office. Enfin, les conditions d'exercice du métier en fin de carrière et l'âge de départ à la retraite constituent un motif supplémentaire d'inquiétude. Naturellement, ces résultats appellent des prolongements. Le SNETAP poursuivra la réflexion sur le métier enseignant qu'il avait engagée en 2003 et affinera son analyse pour mieux faire entendre les inquiétudes et les attentes des collègues dans toutes les instances paritaires où cette question de l'exercice du métier serait – directement ou indirectement – abordée. Ces résultats nous seront également précieux pour nous opposer à toute tentative de déréglementation qui viendrait encore alourdir la charge de travail ou ternir davantage l'image du métier.

Meilleurs vœux pour 2007 !

Meilleurs Vœux pour 2007 ! Le bulletin du SNETAP en 2007 ne manquera pas, comme en 2006, de relayer les actions de tous pour préserver un système éducatif public digne de ses missions. Engagement, mobilisation, réflexion... Meilleurs vœux !

l'enseignement agricole
snetap - FSU

2006

Snetap
**Résister encore
Lutter toujours**

l'enseignement agricole
snetap - FSU

l'enseigne
snetap - FSU

Faute de moyens réels pour la rentrée
Le feu couve

l'enseignement agricole
snetap - FSU

ensemble nous sommes le snetap
FSU

16 et 17 mai 2006
450 manifestants à Paris

Budget 2007
Sale temps

**bol de la précarité
contre le CPE**



n° 287
MARS 2006